



## **BUDGET PRIMITIF 2023 – MAISON MÉDICALE** **NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE** **Séance du conseil municipal du 13 avril 2023**

La présente note de présentation du budget de la maison médicale a pour but de fournir une vue d'ensemble concise et claire des principales données financières pour l'année en cours.

La maison médicale est un équipement de santé ouvert en 2019 qui met à disposition des locaux pour huit professionnels de la santé, via des baux professionnels d'une durée de 6 ans.

Le budget de la maison médicale pour 2023 s'élève à 74 576,86 € pour le fonctionnement et 76 993,57 € pour l'investissement. Les recettes proviennent principalement du produit des locations et charges et de la subvention communale. Le budget est voté par chapitre et est soumis à la TVA. Chaque mois, une déclaration de la TVA est effectuée auprès de l'administration fiscale.

Cette année, les recettes d'investissement s'élèvent à 76 993,57 €, principalement constituées des excédents de fonctionnement capitalisés et d'un transfert de fonds de la section de fonctionnement.

En comparaison avec l'année précédente, le budget reste stable et témoigne d'une gestion saine et responsable de la maison médicale.

Afin de donner une vue d'ensemble synthétique du budget de la maison médicale pour l'année 2023, voici un résumé des principales dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

### **Dépenses de fonctionnement par chapitre :**

<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2022 + DM (€)</b>	<b>BP 2023 (€)</b>	<b>VARIATION 2022 / 2023</b>
011 - Charges à caractère général	24 100,00	23 852,00	-4,17 %
65 - Autres charges de gestion courante	1 464,59	1 050,46	-28,28 %
66 - Charges financières	9 739,22	9 259,97	-4,92 %
023 - Virement à la section d'investissement	38 762,54	40 414,43	+5,26 %
<b>TOTAL</b>	<b>74 066,35</b>	<b>74 576,86</b>	<b>+0,69 %</b>

**Le chapitre 011**, qui regroupe les **charges à caractère général**, représente une dépense de 23 852,00 € pour l'exercice 2023, soit une baisse de 4,17 % par rapport à l'année précédente. Ce chapitre comprend l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement de la maison médicale telles que l'eau, l'électricité, l'achat de produits d'entretien, des ampoules d'éclairage, la vérification des extincteurs, la vérification électrique des installations, la taxe foncière et d'autres charges générales. Cependant, la subvention communale est nécessaire pour couvrir les dépenses notamment l'emprunt contracté en 2016 pour une durée de 25 ans avec un taux d'intérêt de 1,19 %.

**Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** est évalué à 1 050,46 € pour l'exercice 2023, en baisse par rapport à l'exercice précédent. Ce chapitre regroupe des charges courantes liées à la gestion de la maison médicale notamment la régularisation des arrondis des déclarations de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

**Les charges financières du chapitre 66** s'élèvent à 9 259,97 €. Ces charges correspondent aux intérêts de l'emprunt contracté en 2016. La subvention communale est également utilisée pour couvrir ces charges.

**Le chapitre 023 « virement à la section d'investissement »** prévoit un montant de 40 414,23 € pour financer une partie des dépenses d'investissement.

**Recettes de fonctionnement par chapitre :**

CHAPITRE	BP 2022 + DM (€)	BP 2023 (€)	VARIATION 2022 / 2023
70 - Produit des services, du domaine et ventes diverses	17 000,00	0,00	-100,00 %
75 - Autres produits de gestion courante	44 000,00	70 052,79	+14,75 %
R002 – Résultat reporté	13 066,35	4 524,07	-69,23 %
<b>TOTAL</b>	<b>74 066,35</b>	<b>74 576,86</b>	<b>+0,69 %</b>

**Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »** s'élève à 70 052,79 € et comprend plusieurs éléments notamment les loyers divers à percevoir pour un montant de 46 000,00 €, les charges locatives pour un montant de 4 700,79 € et la subvention du budget communal pour un montant de 19 352,00 €.

**Dépenses d'investissement par chapitre :**

CHAPITRE	BP + DM 2022 (€)	BP 2023 (€)	VARIATION 2022 / 2023
16 – Emprunts et dettes assimilées	36 582,54	37 014,43	+1,18 %
21 – Immobilisations corporelles	2 200,00	3 400,00	+54,54 %
<i>D001 - Solde d'exécution négatif reporté</i>	29 541,75	36 579,14	+24,14 %
<b>TOTAL</b>	<b>68 304,29</b>	<b>76 993,57</b>	<b>+12,72 %</b>

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 76 993,57 € soit une hausse de 12,72 % par rapport à l'année précédente où elle s'élevait à 68 304,29 €. Les dépenses incluent le remboursement du capital de la dette pour 37 014,43 €, l'achat de ballons d'eau chaude pour 1 200,00 € et un défibrillateur pour 2 200,00 €.

**Recettes d'investissement par chapitre :**

CHAPITRE	BP + DM 2022 (€)	BP 2023 (€)	VARIATION 2022 / 2023
<i>021 - Virement de la section de fonctionnement</i>	38 762,54	40 414,43	+4,26 %
Affectation au compte 1068	29 541,75	36 579,14	+24,14 %
<b>TOTAL</b>	<b>68 304,29</b>	<b>76 993,57</b>	<b>+12,72 %</b>

Les revenus pour la maison médicale s'élèvent à 76 993,57 € comprenant les excédents de fonctionnement capitalisés de 36 579,14 € et un transfert de fonds de la section de fonctionnement de 40 414,43 €. Étant donné que la maison médicale est relativement récente et du fait de la non réalisation de grands travaux d'infrastructure à venir, il n'y aura pas de recettes supplémentaires provenant d'investissements.